

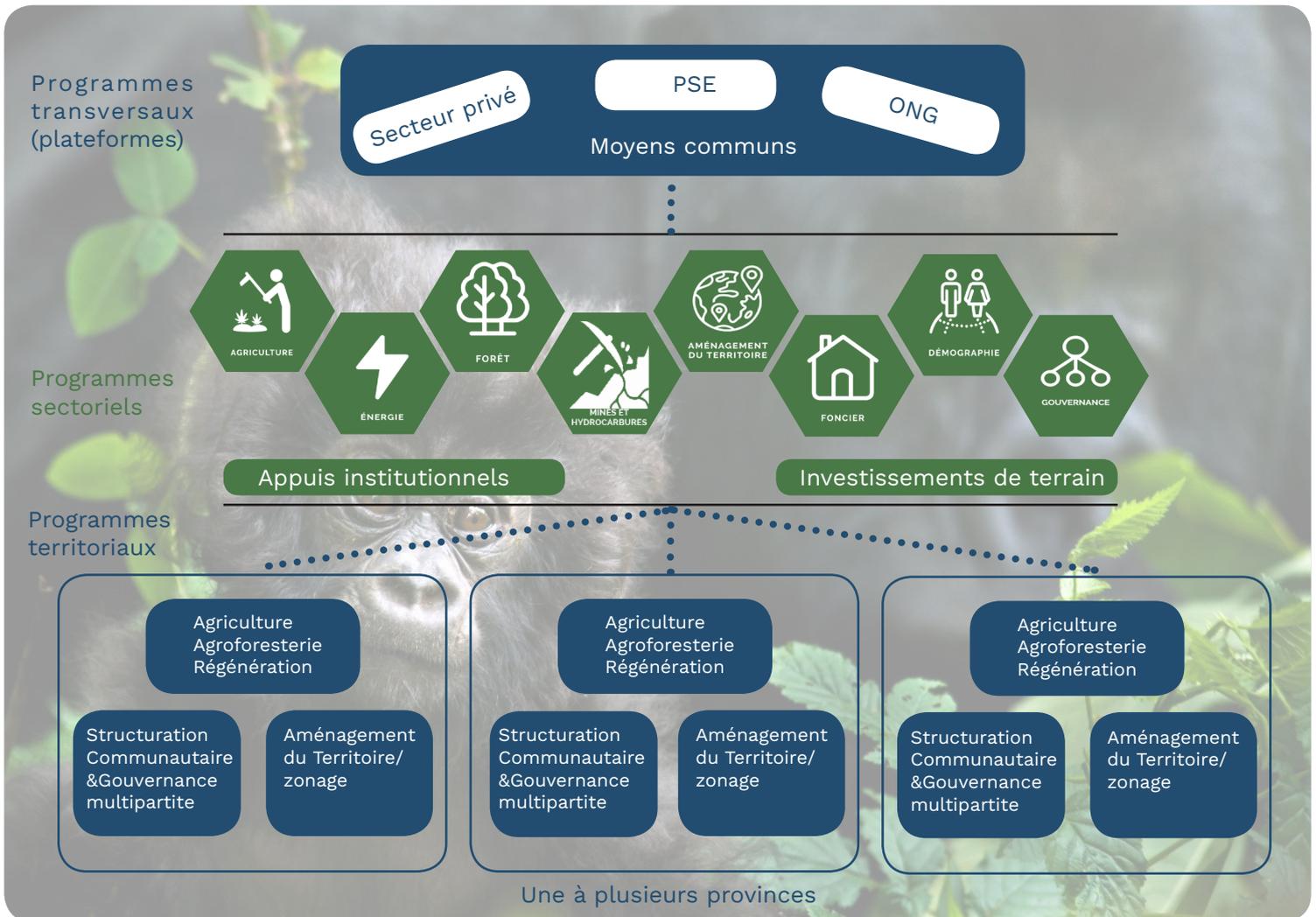


FONDS
NATIONAL
REDD



CADRE PROGRAMMATIQUE RDC-CAFI 2021-2031

Priorités programmatiques



Programmes territoriaux (précédemment PIREDD)

Pour une mise en œuvre intégrée, au sein d'une zone géographique spécifique, des diverses mesures nécessaires à adresser les moteurs directs et sous-jacents de la déforestation et la dégradation des forêts. Ils catalysent les synergies entre les approches sectorielles et de gouvernance territoriale, en vue de faire émerger une vision partagée de la gestion durable de l'utilisation des ressources.

Programmes sectoriels

Ciblent les causes directes et indirectes de la déforestation, potentiellement sur l'ensemble du territoire quoiqu'en priorisant les grandes zones d'enjeux forestiers visées par les approches territoriales. Ils se déclinent en deux grands types d'interventions : (1) *Les appuis institutionnels et aux réformes*; (2) *les investissements sur le terrain*.

Programmes transversaux

Fournir des services spécialisés aux divers programmes appuyés par CAFI (sectoriels et territoriaux), mutualisés à plusieurs secteurs d'activités (agriculture, énergie et foresterie en particulier), dans les domaines très spécifiques de (i) l'appui au secteur privé, (ii) des paiements pour services environnementaux (PSE) et (iii) de l'accès des entités nationales, aux financements CAFI.

Principes de programmation

Définition des priorités programmatiques

1. Continuité des appuis et activités pertinents;
2. Efficience et efficacité des interventions;
3. Importance respective des moteurs directs et indirects de la déforestation et dégradation;
4. Rapport coût-efficacité;
5. Performance des secteurs;
6. Priorités du Gouvernement;
7. Priorité aux interventions concrètes sur le terrain;
8. Affectations éventuelles des contributeurs.

Elaboration des projets et constitution du portefeuille

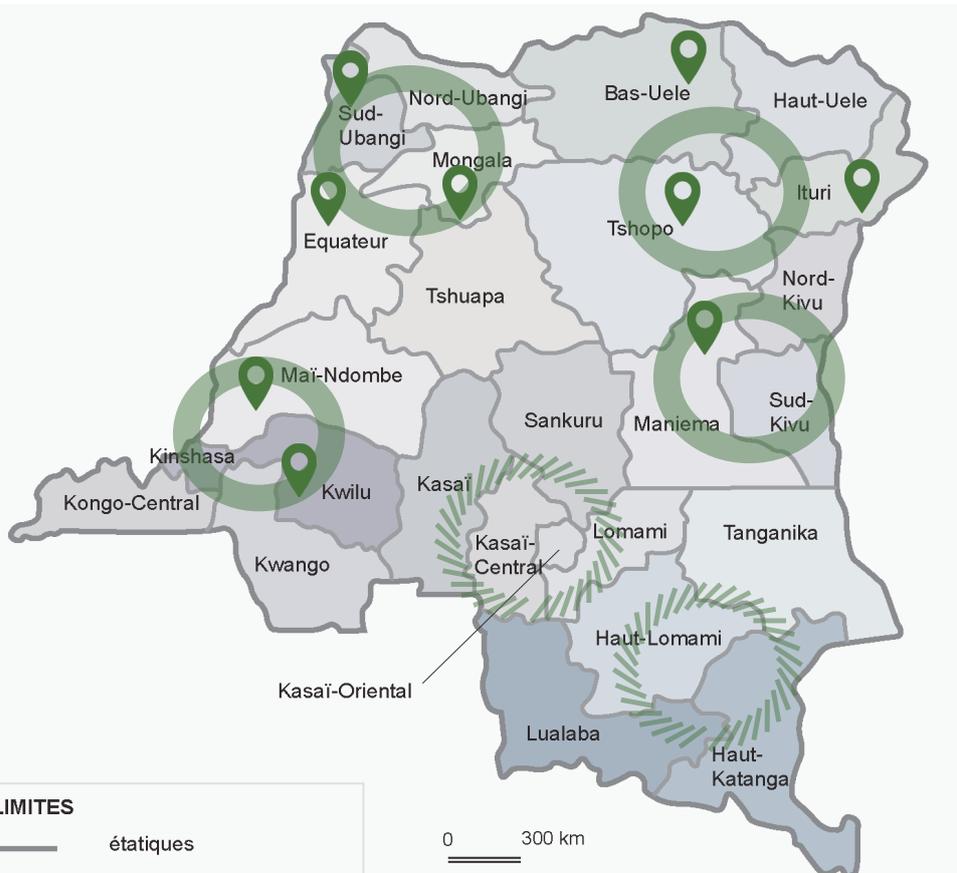
1. Le respect des principes de consultation, participation et de transparence;
2. La garantie d'une approche participative;
3. La reconnaissance et le respect des droits et aspirations de toutes les parties prenantes, y compris des communautés locales, des populations autochtones et des femmes;
4. L'inclusion du secteur privé;
5. Une approche fondée sur la performance;
6. La coordination accrue et la recherche de synergies par le Gouvernement et les partenaires;
7. Le respect des sauvegardes sociales et environnementales;
8. La rationalisation du portefeuille.

Priorisation Spatiale

Le principe de continuité incite à prioriser la poursuite des appuis dans les zones géographiques couvertes par le premier partenariat. En termes de consolidation de l'existant et d'expansion potentielle de la couverture géographique, les éléments suivants sont pris en compte: potentiel REDD+ (point chauds de déforestation et dégradation, opportunités d'accroissement du stock de carbone forestier ou de détourner les pressions des forêts); opportunités de contribution au développement économique vert et à la réduction de la pauvreté; importance en termes de biodiversité et d'intégrité des écosystèmes; opportunités d'alignement des financements publics

et privés (effet de levier); cohérence d'ensemble et les synergies au sein du portefeuille.

1. Consolider et étendre en suivant une logique de «*bassin d'approvisionnement*» en bois-énergie et produits agricoles des grands centres urbains: Bassin d'approvisionnement de Kinshasa; Bassin d'approvisionnement de Gemena/Nord-Equateur; Bassin d'approvisionnement de Kisangani; Bassin d'approvisionnement des Kivu;
2. Etendre au bassin d'approvisionnement du bassin minier Kasaiën;
3. Considérer une extension à plus long-terme sur le bassin d'approvisionnement de Lubumbashi.



Légende:

-  Bassins d'approvisionnement actuels
-  Bassins d'approvisionnement en perspective
-  zones géographiques couvertes